

Paris, le 16 novembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les nouvelles dimensions de la prévoyance**

### **Rapport sur l'état des lieux et les perspectives de la prévoyance publié par le Cercle de l'Épargne**

Historiquement au carrefour des notions d'épargne et de protection sociale, la prévoyance est un concept à consonance désuète, encore trop méconnu. Destinée à compenser les pertes de revenus occasionnées par divers accidents de la vie conduisant soit au décès soit à un arrêt de travail pour invalidité ou incapacité (plus communément appelé « arrêt maladie »), la prévoyance est une couverture sociale d'une grande actualité. La croissance des situations d'arrêts de travail liées aux mutations démographiques, économiques, sociales, technologiques et environnementales, et, plus récemment, à la crise sanitaire, en démontre le caractère incontournable. Dans ce contexte, le Cercle de l'Épargne a décidé de publier un rapport brossant un état des lieux des enjeux de la prévoyance d'aujourd'hui et dessinant les contours de la prévoyance de demain. Ce document synthétise les réflexions d'un groupe d'experts réunis autour d'André Renaudin, directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

Le rapport rappelle l'histoire de la prévoyance, marquée notamment par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947, décrit son périmètre, son fonctionnement, son articulation avec la sécurité sociale et sa proximité avec les couvertures contre les risques de maladie, de vieillesse et de dépendance. Le rôle des partenaires sociaux dans la construction de garanties de prévoyance apparaît majeur, les niveaux d'indemnisation de la sécurité sociale s'avérant souvent insuffisants.

Le rapport suggère des pistes d'évolution de la prévoyance dans deux directions : d'une part, son extension à trois catégories d'actifs aujourd'hui insuffisamment couverts, les salariés non cadres, les fonctionnaires et les micro-entrepreneurs ; d'autre part sa nécessaire adaptation aux nouveaux risques (épidémies, cyberattaques, changement climatique, perte d'autonomie) et aux nouvelles problématiques de la vie professionnelle (télétravail, conciliation avec la vie familiale, aide, risques psycho-sociaux, prévention, formation...).

Dans la mesure où ces nouveaux enjeux concernent au premier chef les employeurs et les salariés, avec des préoccupations variables d'un secteur d'activité à l'autre, les partenaires sociaux des branches professionnelles apparaissent les plus légitimes pour fixer le cadre de ces nouveaux risques. Le rapport invite à la création de « conventions collectives de prévoyance sociale » qui offriraient, dans le cadre de « solidarités intermédiaires », un niveau de mutualisation suffisant pour déterminer des garanties et des services de prévention et d'accompagnement adaptés aux spécificités des différentes branches (pyramide des âges, taux de féminisation, localisation, secteur d'activité, etc.). En suggérant d'aller vers un « haut degré de solidarité » professionnelle, ce rapport riche d'informations apporte une contribution au débat public pour répondre au défi de l'« ubérisation » de la société.

#### **Contacts presse :**

Sarah Le Gouez  
06 13 90 75 48  
[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)

Philippe Crevel  
06 03 84 70 36  
[pcrevel@cercledelepargne.fr](mailto:pcrevel@cercledelepargne.fr)